

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 juillet 2025

OBJET : Délibération pour valider la demande de l'association *Le Murmure des Carillons*

Le vingt-deux juillet deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE

Nb de membres en exercice : 16
Secrétaire de séance : Sylvie GIRAUD
Convocation en date du : 15 juillet 2025

PRESENTS : ACHIN Richard, BARBAN Daniel, BLANC Serge, M. BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Richard, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, HELSEN Véronique, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain.

EXCUSES : CATELAN Thierry (pouvoir à Richard ACHIN), GALLAND Daniel, GRIVEL Norbert

ABSENT : AUBERT Sylvain

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Le murmure des carillons, association accompagnant le deuil périnatal pour tous, a sollicité la commune pour y installer un lieu de recueillement.

Monsieur Le Maire, accompagné de plusieurs membres de l'association, s'est rendu sur le site du lac de Roaffan. Ce site correspond exactement aux attentes de l'association.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ la demande de l'association**
- **DONNE** tous pouvoirs à M. le Maire pour sa mise en œuvre

Ainsi fait et délibéré, à Aubessagne, les jours mois et ans susdits.

LE MAIRE,
Richard ACHIN

